

PREVHOR

Fondation de prévoyance des industries horlogère et microtechnique suisses

Avenue Léopold-Robert 67
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 03 90

info@prevhor.ch

www.prevhor.ch

→ **Formulaire à renvoyer à**

Union des fabricants d'horlogerie
de Genève Vaud Valais UFGVV
Rue du 31-Décembre 70
1207 Genève

DEMANDE DE VERSEMENT DES PARTS « PREVHOR »

(à retourner dûment complétée et signée à l'association patronale)

Afin de faciliter le traitement de votre demande et d'assurer un versement rapide de vos avoirs, merci de joindre une copie d'au moins un ancien certificat ou d'un état de situation.

TITULAIRE DES PARTS	
Nom et prénom	No AVS (Sécurité sociale)

MOTIF DE LA DEMANDE DE VERSEMENT	
☐ 1. Age légal ordinaire AVS ☐ Versement anticipé dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS	
☐ 2. Décès date du décès : Joindre la copie du certificat d'hérédité + l'acte de décès + la pièce d'identité de l'ayant droit Existence d'un/e concubin/e reconnu/e par une institution du 2ème pilier ☐ non ☐ oui Nom et prénom du/de la concubin/e	
☐ 3. Invalidité, joindre la copie de la décision de rente A.I. (minimum 70%, rente entière)	
☐ 4. A quitté définitivement la Suisse il y a plus de 13 mois, joindre l'attestation de départ de la commune Pour les frontaliers : joindre l'attestation de l'office des migrations	
Date de fin du contrat de travail :	

AYANT DROIT (DESTINATAIRE DE LA PRESTATION)	
Nom et prénom	:
Rue et No	:
No postal et localité	:
Téléphone/adresse mail	:
Joindre les informations bancaires détaillées (par ex. RIB pour la France)	
Titulaire du compte	:
Nom/adresse banque	:
Compte IBAN	:
BIC / SWIFT	:
Remarques	:

Dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite, le bénéficiaire perd définitivement tout droit à des parts futures après le versement de ses avoirs. En cas d'information erronée, la Fondation se réserve le droit de demander le remboursement des avoirs versés.

Date:	Signature de l'ayant droit :	Signature du titulaire :
Date:	Timbre et signature association ou entreprise:	